

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 octobre 2016 à 18 h 30  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Monsieur Robert Gervais, Chef de division - parcs  
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30 et la suspend afin d'ouvrir la séance extraordinaire d'adoption du budget.

À 18 h 50, la séance est réouverte.

---

**10 - Présentation :**

- Présentation d'une vidéo - Dégagement visuel des intersections

---

**CA16 14 0295**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

**CA16 14 0296****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016, à 18 h 30**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA16 14 0297****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016, à 18 h 35.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

Le maire d'arrondissement Anie Samson présente le fonctionnement du calendrier culturel via CultureVSP. Elle rappelle aux citoyens qu'un service de halte-garderie est maintenant offert lors des séances du conseil pour la durée de la période de questions.

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que samedi le 1<sup>er</sup> octobre a eu lieu la messe organisée par le conseil des personnes âgées Italo-Canadien. Aussi, le 1<sup>er</sup> octobre fut l'occasion de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Coopérative Castelnau-Casgrain qui élabore plusieurs projets et elle les félicite. Elle remercie l'équipe de Parc-Ex Nourricier pour l'organisation du marché des saveurs. Finalement, elle souhaite une bonne Action de Grâces à tous.

La conseillère Elsie Lefebvre souligne tous les événements qui ont eu lieu durant l'été, entre autres dans les ruelles vertes et elle remercie les éco-quartiers pour leur accompagnement auprès des citoyens. Elle remercie également les organismes pour les murales qui ont été faites et aussi la programmation de Hors les Murs, le restaurant L'Enchanteur pour sa collaboration au piano public et la Galerie Espace Projet. Elle ajoute que les travaux sur la rue Jarry ont débutés. Aussi, elle informe les citoyens de l'inauguration des jeux d'eau au Parc de Normanville ainsi que ceux du Parc Saint-Vincent-Ferrier. De plus, des travaux sont entamés au parc Villeray pour l'amélioration du terrain de baseball. Elle souligne également l'érablière urbaine qui va bon train. Finalement, elle ajoute qu'un dossier sera voté pour sécuriser les rues par l'installation de panneaux d'arrêt sur plusieurs intersections.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne les 25 ans de Vivre St-Michel en santé au parc François-Perrault. Il ajoute que les travaux autour de la Maison du citoyen sont maintenant terminés et qu'il y a eu l'inauguration d'une murale. Il souligne également qu'en plus de l'adoption du projet pilote pour l'installation de panneaux d'arrêt, il y aura dix panneaux installés dans le district de François-Perrault. Aussi, il informe les citoyens que des tablettes électroniques seront disponibles dans les bibliothèques. Il termine en indiquant qu'il déplore les travaux de reconstruction du boulevard Saint-Michel où, selon lui, il n'y aura pas de véritables améliorations.

Le conseiller Frantz Benjamin informe les citoyens qu'il est heureux de l'inauguration de la ruelle de la Paix dans le district de Saint-Michel entre la 12<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> Avenue. Il remercie Pari St-Michel et éco-quartier pour leur accompagnement dans ce projet et il remercie les citoyens qui ont porté ce projet. Aussi, il informe les citoyens qu'il y aura une exposition le jeudi 6 octobre à notre mairie d'arrondissement

intitulée « Montréal Terre d'Accueil » et il invite les citoyens. Le 17 octobre à 13 h et à 19 h se tiendra à la Tohu, un exercice d'idéation où il invite les citoyens, dans le cadre du PPU Jarry, afin de donner leur opinion et idées. De plus, le 28 octobre prochain aura lieu l'inauguration dans Saint-Michel de la Maison d'Haïti et il invite tous ses collègues. Finalement, il invite les citoyens à venir au parc Champdoré pour voir l'exposition Zoom sur Saint-Michel à partir de photos faites par les citoyens du district.

Le maire d'arrondissement Anie Samson désire fournir quelques statistiques. D'abord, sur les matières organiques. Au 31 août 2016, il y avait 18 300 portes desservies sur 70 000, soit 26 % pour recueillir 760 tonnes de résidus alimentaires. Elle souhaite que les territoires s'agrandissent et dès novembre on ajoute 22 000 portes sur un total de 40 000 possibles, ce qui fait 60 % de la collecte qui sera implantée. Puis, au niveau de l'agrile du frêne, en 2015 le plan de canopée et ce qui a été fait pour remplacer ceux coupés, 750 arbres ont été plantés et 7300 frênes traités. En 2016, 1000 arbres plantés et 1600 traités, donc environ 5 000 touchés par les vaccins. Elle ajoute que le traitement dure 2 ans et qu'on verra par la suite.

---

### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Véronique Douliez	Sécurité routière et urbanisme
Simon Ambeault	Éviction du siège social de l'organisme
Mariza Ferrada	Éviction du siège social de l'organisme
Béatrice Calmel	Camions sur Querbes – Limitation de vitesse
Nicolas Goyette	Cinéma sous les étoiles
Mourad Romdhane	Place De Castelnu
Yanick Belzile	Place De Castelnu
Carine Châtelais	Comment faire un référendum
Francine Gagné	Travaux sur Des Écores
Yolande Lemaistre	Éviction des organismes
François Fournier	Réaménagement du parc Bon-Air

À 20 h 40

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Pierre Lamarre	Travaux publics – visite et taxes foncières
Claudia Zilli	Poubelles – saleté du quartier
Cynthia Amico	Voirie sur Marconi
Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP – arrêt 24 <sup>e</sup> Avenue et Everett
Martin Drapeau	Projet Tillemont
Jean Panet-Raymond	Contrat ville – MTESS

Marc-André Vinet

Stationnement sur Berri – sécurité en face du centre  
culturel Lajeunesse

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 15.

---

#### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 15, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 12.01 à 12.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA16 14 0298

**Autoriser la réalisation d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions et le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation dans 15 intersections du quartier Villeray.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser la réalisation d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions et le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation dans 15 intersections du quartier Villeray.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1167368004

---

#### CA16 14 0299

**Autoriser la pose de panneaux d'arrêt toutes directions dans 55 intersections de l'arrondissement, dont 25 dans le secteur de Villeray, 10 dans le secteur de Parc-Extension, 10 dans le secteur de Saint-Michel et 10 dans le secteur de François-Perrault.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser la pose de panneaux d'arrêt toutes directions dans 55 intersections de l'arrondissement, dont 25 dans le secteur de Villeray, 10 dans le secteur de Parc-Extension, 10 dans le secteur de Saint-Michel et 10 dans le secteur de François-Perrault.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1161720002

---

**CA16 14 0300****Déposer au Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la mise aux normes de la pataugeoire du parc Nicolas - Tillemont.**

CONSIDÉRANT que la Direction des sports et de l'activité physique est dotée d'un fonds- Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale souhaite que l'ensemble des pataugeoires de type empli-vide soient renouvelées;

CONSIDÉRANT que la pataugeoire du parc Nicolas-Tillemont est un équipement de type empli-vide ayant atteint sa limite de vie utile et que le Cadre de développement des plans d'eau de l'arrondissement prévoit, comme prochaine intervention prioritaire, la mise aux normes de cette infrastructure.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

Que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes;
2. adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
3. s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;
4. s'engage à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
5. mandate et autorise madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, à déposer une demande de financement et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour le projet de « la mise aux normes de la pataugeoire du parc Nicolas –Tillemont » dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

12.03

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA16 14 0301****Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1er octobre 2016.**

ATTENDU QUE l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1er octobre;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique;

ATTENDU QUE cette journée a été créée afin d'approfondir la réflexion sur le rôle de la musique;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et

de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui oeuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2016, « Journée internationale de la musique » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

### **CA16 14 0302**

#### **Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre 2016.**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que cette journée a été célébrée à l'échelle mondiale pour la première fois le 1er octobre 1991;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONDISÉRANT qu'aujourd'hui un Canadien sur sept est âgé de 65 ans ou plus et que dans 25 ans, près d'un Canadien sur quatre sera un aîné;

CONSIDÉRANT que les aînés jouent un rôle important au sein de nos collectivités au Canada. Ils ont façonné notre pays, fait grandir une génération et combattu pour nos droits et nos libertés. Aujourd'hui, ils continuent à partager leurs connaissances, leur temps et leur expertise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre, « Journée internationale des personnes âgées » afin que cette journée nous donne une occasion grandement nécessaire de reconnaître les façons importantes dont les aînés ont contribué, et continuent de le faire, à nos collectivités.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

### **CA16 14 0303**

#### **Proclamation de la Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, le 17 octobre 2016.**

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre *Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA16 14 0304**

##### **Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2016.**

CONSIDERANT que la pauvreté demeure une préoccupation fort présente dans notre arrondissement avec plus de 40 % des ménages vivant sous le seuil de faibles revenus;

CONSIDERANT que depuis plus de 20 ans, à travers le monde, des milliers de villes et villages marquent en ce 17 octobre la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDERANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

CONSIDERANT la nécessité d'unir toutes nos forces afin de faire de réelles avancées dans cette lutte contre la pauvreté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de déclarer le 17 octobre comme étant la « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;

de souligner les efforts individuels et collectifs menés au quotidien par ceux et celles qui vivent la grande pauvreté;

d'appeler à la plus grande mobilisation possible autour de nos citoyens les plus démunis.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

**CA16 14 0305**

**Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 15 au 22 octobre 2016.**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

**CA16 14 0306**

**Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 15 au 23 octobre 2016.**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

ATTENDU l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal Recyc-Québec à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adhérer à la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 15 au 23 octobre 2016;
2. de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---



Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0307**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 13 639 \$ à la Coalition jeunesse de Parc-Extension pour le projet Expo jeunesse, pour la période du 28 novembre 2016 au 24 juin 2017, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2016-2017 et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Coalition jeunesse de Parc-Extension qui s'inscrit dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, pour l'année 2016, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'accorder un soutien financier non récurrent de 13 639 \$ à la Coalition jeunesse de Parc-Extension, pour la période du 28 novembre 2016 au 24 juin 2017, au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension à titre de fiduciaire de l'organisme conformément aux termes de la convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1163356015

---

**CA16 14 0308**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 11 660 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour l'année 2016, pour le projet Option sauvetage et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Organisation des jeunes de Parc-Extension pour le projet Option sauvetage pour la période du 3 octobre 2016 au 31 juillet 2017, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'octroyer une contribution financière totale de 11 660 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1163356017

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA16 14 0309**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309009

---

#### **CA16 14 0310**

**Autoriser une dépense de 750 \$ pour l'achat d'une table de dix personnes, pour la participation de l'arrondissement à une soirée bénéfique du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, le 20 octobre 2016, organisée au profit de leurs activités et autoriser une dépense de 574,90 \$ pour l'achat de cinq billets pour la participation de l'arrondissement à la Soirée des Lauréats montréalais, le 4 novembre 2016.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la soirée bénéfique du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse représentant une dépense de 750 \$;
2. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la Soirée des Lauréats montréalais représentant une dépense de 574,90 \$;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164539008

---

**CA16 14 0311**

**Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à participer à la campagne d'amnistie « Lire c'est payant », du 15 au 30 octobre 2016, qui sera lancée dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à participer à la campagne d'amnistie « Lire c'est payant », du 15 au 30 octobre 2016, et qui sera lancée dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1162761006

**CA16 14 0312**

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 3 800 \$ à 11 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS); DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), 300 \$ Club de l'âge d'or Boule de Neige; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à Afrique au Féminin; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à la Fondation des Samaritains Pèlerins, 200 \$ à Projet d'aménagement résidentiel et industriel de St-Michel (PARI) (pour l'Éco-quartier Saint-Michel) , 350 \$ à la Joujouthèque de St-Michel, 250 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), 300 \$ à l'Association des Gens de la Petite Rivière de la Saint-Jean-du-Sud; DISTRICT DE VILLERAY : 300 \$ à la Coopérative d'habitation Chez Nous Chez Vous, 400 \$ au Patro Le Prevost (pour Éco-quartier Villeray), le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 3 800 \$ à onze (11) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT  
MONTANT : 500 \$**

**500 \$** à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS)—132580

**FRANÇOIS-PERRAULT  
MONTANT: 800 \$**

**500 \$** à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS)—132580

**300 \$** Club de l'âge d'or Boule de Neige —135686

**PARC-EXTENSION  
MONTANT: 400 \$**

**400 \$** à Afrique au Féminin—129238

**SAINT-MICHEL  
MONTANT: 1 400 \$**

**300 \$** à la Fondation des Samaritains Pèlerins—214960

**200 \$** à Projet d'aménagement résidentiel et industriel de St-Michel (PARI) (pour l'Éco-quartier Saint-Michel)—114682

**350 \$** à la Joujouthèque de St-Michel—118273

**250 \$** à Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS)—132580

**300 \$** à l'Association des Gens de la Petite Rivière de la Saint-Jean-du-Sud

**VILLERAY**  
**MONTANT: 700 \$**

**300 \$** la Coopérative d'habitation Chez Nous Chez Vous—365067  
**400 \$** au Patro Le Prevost (pour Éco-quartier Villeray)—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1162761007

---

**CA16 14 0313**

**Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil de ville de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> mars 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

30.05 1161766015

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0314**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14005-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14005-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

40.01 1161766014

---

**CA16 14 0315**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à régir l'installation des bâtiments temporaires servant à la vente ou à la location de logements.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du Règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à régir l'installation des bâtiments temporaires servant à la vente ou à la location de logements.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-93 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à régir l'installation des bâtiments temporaires servant à la vente ou à la location de logements;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1161010023

---

**CA16 14 0316**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) afin d'y assujettir les bâtiments temporaires servant à la vente et à la location de logements;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161010024

---

**CA16 14 0317**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-94 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-94 visant à ajouter des spécifications concernant les équipements mécaniques et les bassins de rétention au Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161385023

---

**CA16 14 0318**

**Adopter la résolution PP16-14006 relativement à une demande pour l'occupation du bâtiment situé aux 3537-3539, rue Bélair, à des fins de clinique médicale, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP16-14006 relativement à une demande pour l'occupation du bâtiment situé aux 3537-3539, rue Bélair, à des fins de clinique médicale, a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 juillet 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 juillet 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 14 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'occupation du bâtiment situé au 3537-3539, rue Bélair à des fins de clinique médicale;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161010014

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA16 14 0319

**Adopter le second projet de résolution PP16-14007 à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3, afin de permettre l'ajout de deux logements, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage, dans le bâtiment situé au 8455 de la rue Saint-Dominique et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 septembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray, édition du 13 septembre 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 22 septembre 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation au nombre maximal de logements autorisés dans une zone H.2-3 afin de permettre l'ajout de deux nouveaux logements dans le bâtiment existant situé au 8455 de la rue Saint-Dominique, en remplacement d'un local commercial et d'un local d'entreposage.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1165898013

---

#### **CA16 14 0320**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14003 afin d'abroger le Règlement 97-107 qui autorisait l'agrandissement et l'occupation à des fins industrielles du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc, dans le but de permettre l'approbation d'un nouvel agrandissement par le biais d'un nouveau projet particulier.**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14003 afin d'abroger le Règlement 97-107 qui autorisait l'agrandissement et l'occupation à des fins industrielles du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc, dans le but de permettre l'approbation d'un nouvel agrandissement par le biais d'un nouveau projet particulier.

40.07 1166495017

---

#### **CA16 14 0321**

**Adopter le second projet de résolution PP16-14008 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 6924-6940, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14008 été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 22 septembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 13 septembre 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 52, 555 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution visant à accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement sur quatre étage du bâtiment industriel sis au 6924-6940, avenue du Parc, incluant un agrandissement sur le lot 2 249 736, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes:
  - la construction de l'agrandissement doit se faire dans les 120 mois suivant l'autorisation du projet particulier, à défaut de quoi la résolution sera nulle et sans effet;
  - un minimum de 50 % de la façade doit se situer à l'alignement de construction sur l'avenue du Parc;
  - la partie de la construction hors-toit dérogatoire au retrait et à la hauteur exigée doit avoir une largeur maximale de 12 mètres face à l'avenue du Parc;



- la conservation de l'espace commercial prévu au rez-de-chaussée face à l'avenue Beaumont, d'une superficie de minimale de 225 mètres carrés ;
- fournir un minimum de 24 cases de stationnement intérieures conformes et 8 cases de stationnement intérieures en double;
- minimiser l'impact visuel et le bruit des appentis mécaniques;
- l'ajout d'espaces à vélos sur la propriété (intérieurs ou extérieurs);
- le traitement des façades du bâtiment existant doit respecter l'apparence d'origine;
- l'agrandissement doit être de style contemporain et s'harmoniser avec le bâtiment actuel.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166495015

---

### CA16 14 0322

**Adopter le premier projet de résolution PP16-14009 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers sur le boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions suivantes du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :

- l'usage autorisé (article 119);
- l'aménagement des espaces de stationnement en cour avant (article 566);
- les occupations et constructions autorisées dans une cour avant - génératrice et conteneurs à déchets (article 342);
- le recul minimal nécessaire pour des équipements au toit (article 23).

et, malgré l'article 6 du Règlement sur les clôtures (C-5), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de centre de services animaliers (C.6(2)) sur le lot 2 213 578, aux conditions suivantes :

- qu'un plan des aménagements paysagers soit déposé avec la demande de permis et qu'il présente des aménagements visant à limiter la visibilité du stationnement par rapport à la rue et à masquer les équipements (génératrice et conteneurs) installés en cour avant;
- qu'un dégagement minimal de 1 mètre soit respecté entre le stationnement et la limite de propriété située au nord-ouest;
- que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :
  - le béton gris;
  - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
  - les pavés alvéolés;
  - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabriquant;
- que des chemins d'accès pour les piétons soient aménagés à partir du trottoir du boulevard Pie-IX jusqu'aux trottoirs bordant les accès au bâtiment;
- que des îlots paysagers divisent le stationnement en rangées d'au plus 10 unités de stationnement;

- qu'une superficie équivalente à plus de 25 % de la cour avant soit paysagée et recouverte de plantes, couvre-sol, arbustes ou arbres;
- que les cages extérieures des animaux ne soient pas visibles de la rue;
- que des aménagements soient prévus pour minimiser les impacts de la présence des chiens à l'extérieur par rapport aux propriétés voisines (murs-écrans, aménagements paysagers, clôtures opaques);
- que les bases des panneaux solaires soient non visibles de la rue ou qu'elles soient dissimulées par des murs-écrans s'intégrant à l'architecture du bâtiment;
- que l'architecture du bâtiment reflète une image de qualité et que les matériaux sélectionnés pour les parements extérieurs soient nobles et durables, tels que : bois, maçonnerie, fini métallique excluant l'aluminium.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1166495016

---

À 21 h 40, le conseiller Frantz Benjamin quitte son siège.

---

#### CA16 14 0323

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 7227, rue Alexandra. Demande de permis 3001126730.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par « Les designs Brilliant », déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 20 septembre 2016, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 7227, rue Alexandra. Demande de permis d'installation d'enseigne numéro 3001126730.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161385019

---

À 21 h 42, le conseiller Frantz Benjamin reprend son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0324**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7950-7954, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3001173941.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A31 et A31', préparés par Architecture Workshop, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2016, visant la réfection du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7950-7954, rue Saint-Hubert. Demande de permis numéro 3001173941.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1161385021

---

**CA16 14 0325**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 280, rue Gary-Carter. Demande de permis 3001162328.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numéros T03303-R2, feuillets 1/2 et 2/2, préparés par Enseignes Dominion, datés du 30 août 2016, joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2016 et visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 280, rue Gary-Carter (demande numéro 3001162328).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1161010022

---

**CA16 14 0326**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 35, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis 3001141702.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan numéro JLH-2016-175-1G6, préparé par Posimage, daté du 18 mars 2016, joint à la présente et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2016 et visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 35, rue Jean-Talon Ouest. Demande numéro 3001141702.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1161010026

---

**CA16 14 0327**

**Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 5 octobre 2016 au 7 février 2017.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que, la conseillère Mary Deros, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 5 octobre 2016 au 7 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1161766013

---

**CA16 14 0328**

**Prendre acte de la décision du Bureau de l'inspecteur général datée du 26 septembre 2016, intitulée Résiliation et recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prendre acte de la décision du Bureau de l'inspecteur général datée du 26 septembre 2016, intitulée Résiliation et recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1161766016

---

**Levée de la séance**

À 21 h 45, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016.